



Conseil économique et social

Provisoire

5 septembre 2011

Français

Original : anglais

Session de fond de 2011

Débat général

Compte rendu analytique provisoire de la 46^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 27 juillet 2011, à 10 heures

Président : M. Seilenthal (Vice-Président par intérim) (Estonie)

Sommaire

Questions économiques et environnementales (*suite*)

- a) Développement durable*
- c) Statistiques*
- d) Établissements humains*
- e) Environnement*
- f) Population et développement*
- g) Administration publique et développement*
- h) Coopération internationale en matière fiscale*
- i) Forum des Nations Unies sur les forêts*
- j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions*
- k) Cartographie*
- m) Transport de marchandises dangereuses*

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (*suite*)

* Alinéas que le Conseil a décidé d'examiner conjointement.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.



*En l'absence de M. Kapambwe (Zambie),
M. Seilenthal (Estonie), Vice-Président par
intérim, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Questions économiques et environnementales (suite)

- a) Développement durable** (E/2011/29, 33, 33/Corr.1 et 110)
- c) Statistiques** (E/2011/24)
- d) Établissements humains** (A/66/8 et E/2011/106)
- e) Environnement** (A/66/25 et Corr.1)
- f) Population et développement** (E/2011/25)
- g) Administration publique et développement** (E/2011/44)
- h) Coopération internationale en matière fiscale** (E/2010/45 et 76)
- i) Forum des Nations Unies sur les forêts** (E/2011/42)
- j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions**
- k) Cartographie** (E/2011/89 et 119)
- m) Transport de marchandises dangereuses** (E/2011/91)

1. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales) souligne que le rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/2011/89) a été préparé sur la recommandation de la Commission de statistique et la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. L'examen de la question de l'information géospatiale arrive à point nommé étant donné les progrès rapides réalisés dans le domaine et l'importance grandissante de son utilisation pour faire face à de nombreux problèmes d'aide humanitaire, de paix et de sécurité, d'environnement et de développement, notamment les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les pandémies, les famines, les déplacements de population et les crises alimentaires et économiques.

2. La construction d'infrastructures pour la collecte, la validation, la compilation et la diffusion des

informations géospatiales commande un renforcement de la coopération internationale. Les nombreux défis pour l'action gouvernementale appellent, en raison de leur caractère transfrontalier, des normes d'infrastructure appropriées.

3. Le Secrétaire général propose que l'Organisation des Nations Unies serve d'entité porte-parole de la communauté mondiale de l'information géospatiale. Un organe consultatif technique, créé sous les auspices du Conseil, permettrait de faire mieux connaître l'information géospatiale et de renforcer son intégration à d'autres données statistiques et, partant, d'encourager les initiatives prises aux niveaux national, régional et mondial. La création d'un comité d'experts permettrait de renforcer les capacités nationales dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement.

4. **M^{me} Martínez** (Directrice du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat » (E/2011/106), indique qu'à son avis la prédominance croissante des villes sur le plan démographique et économique et l'expansion spatiale rapide des établissements urbains, en particulier dans les pays en développement, ainsi que l'émergence de nouveaux enjeux mondiaux, notamment les changements climatiques, l'insécurité urbaine et l'accroissement de la pauvreté et des inégalités dans les villes témoignent de la nécessité de repenser le programme urbain et d'adopter de nouvelles approches. Le secteur public est appelé à jouer un rôle important dans la planification et l'aménagement urbains, ainsi que dans la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et leur impact sur les villes. La coopération est cruciale pour préparer les pays et les villes à relever les défis que posent l'élaboration de politiques urbaines nationales, les cadres juridiques en matière d'urbanisme, l'étalement des villes et les plans en matière d'énergie et de mobilité urbaines. Il faut également renforcer la capacité financière des pays et des villes afin d'améliorer les conditions de vie d'environ un milliard d'habitants de taudis urbains, nombre qui pourrait doubler au cours des 25 prochaines années si aucune action préventive n'est prise.

5. ONU-Habitat appuie sans réserve l'appel du Secrétaire général en faveur de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat. Au niveau

mondial, ONU-Habitat a coordonné la participation de plus de 40 organismes des Nations Unies pendant l'Exposition universelle de Shanghai de 2010, dont le thème était « Meilleure ville, meilleure vie ». À l'échelle régionale, ONU-Habitat continue de fournir un appui aux conférences ministérielles régionales sur l'habitat et le développement urbain en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.

6. Les activités thématiques pendant la période considérée se sont concentrées sur l'aide humanitaire, et les travaux d'ONU-Habitat ont démontré comment la perspective établissements humains pouvait renforcer la transition entre les secours et le développement. Un deuxième thème important a été celui des villes et des changements climatiques. Le secteur privé est devenu un partenaire stratégique dans les activités de politique générale et de plaidoyer en facilitant l'octroi de prêts et de garanties de prêts pour des projets de rénovation urbaine.

7. Dans le but de pallier les lacunes rencontrées dans les connaissances, de sensibiliser l'opinion mondiale à la situation des établissements humains et aux tendances qui se dessinent à cet égard et de promouvoir le dialogue mondial sur les questions urbaines, ONU-Habitat coopère avec des chercheurs œuvrant dans le domaine de l'urbanisme et des établissements d'enseignement professionnel de toutes les régions à l'élaboration de rapports mondiaux sur l'état des villes et du Rapport mondial sur les établissements humains. Les rapports analysent les aspects sociaux, politiques, économiques et culturels complexes des milieux urbains, examinent les grands défis mondiaux auxquels sont confrontées les villes et donnent des orientations sur l'adoption de politiques urbaines en matière de changements climatiques.

8. L'urbanisme influe sur la santé et le bien-être des populations urbaines, l'état de l'environnement et les perspectives du développement durable à l'échelle mondiale. Un engagement politique s'impose pour empêcher l'apparition de taudis, résoudre les problèmes liés aux changements climatiques et lutter contre la pauvreté et les inégalités en milieu urbain. Dans son rapport (E/2011/106), le Secrétaire général recommande l'organisation en 2016 d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, engage tous les gouvernements et organismes des Nations Unies à appuyer la résolution n° 23/9 du Conseil

d'administration d'ONU-Habitat sur les stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, demande aux gouvernements de faire figurer le développement urbain durable et le rôle des villes et des autorités locales dans leur contribution aux préparatifs et aux délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et demande au Conseil économique et social de faire de l'urbanisation viable, de l'atténuation de la pauvreté urbaine et de l'assainissement des taudis un thème commun à la préparation et au suivi des textes issus des grandes conférences internationales et réunions au sommet concernées, y compris Rio+20.

9. **M. Chaudry** (Chef du Service des politiques mondiales de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse intégrée de l'aide du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » (E/2011/110), signale que le rapport examine comment les entités du système des Nations Unies intègrent le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice dans leurs structures organisationnelles respectives. Le rapport étudie également comment les questions intéressant les petits États insulaires en développement sont traitées aux niveaux mondial, régional et des pays et comment le système des Nations Unies coordonne l'aide qu'il fournit à ses petits États insulaires dans les domaines de l'action normative, du renforcement des capacités et du travail analytique. L'analyse tient compte de l'information recueillie auprès des organismes des Nations Unies, du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et des États Membres.

10. Il ressort du rapport que les entités des Nations Unies ont largement intégré dans leurs travaux les questions relatives aux petits États insulaires en développement, les deux principaux obstacles étant le manque de ressources et les limites de leurs mandats respectifs. Le rapport recommande de renforcer la coordination de l'aide fournie aux petits États insulaires en développement, notamment en élargissant le rôle du Groupe consultatif interorganisations. Les organismes des Nations Unies représentés dans les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale devraient étudier la

possibilité de mettre en place un mécanisme d'appui coordonné en faveur de ces petits États. Le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pourrait servir à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » dans tous les petits États insulaires en développement.

11. Il pourrait être utile de mettre en place un bureau ou centre de coordination au sein de chaque entité des Nations Unies afin d'assurer un appui institutionnel efficace aux petits États insulaires en développement. Les sites Web consacrés à des aspects précis, ainsi que des liens vers chacun des sites Web des pays, devraient être utilisés pour promouvoir les partenariats, échanger des connaissances et données d'expérience, rassembler des données et faciliter la mise en réseau. Les mécanismes d'auto-évaluation des capacités nationales, les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pourraient favoriser la coordination de l'action menée.

12. Les petits États insulaires en développement ont participé plus activement aux processus intergouvernementaux afin de veiller à ce que leurs priorités et préoccupations soient reprises dans les décisions mondiales et régionales, notamment dans la mise en œuvre des recommandations issues des conférences des Nations Unies.

13. **M. Chenje** (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), présentant le rapport du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/66/25), dit que le PNUE met en œuvre les objectifs et les engagements convenus à l'échelle internationale en matière d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement. Le PNUE est un membre actif du Comité interinstitutions pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et prendra part aux activités de suivi de la Déclaration ministérielle de 2011. À sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration a examiné la notion d'économie verte dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté, ainsi que le cadre institutionnel pour le développement durable. Il a mis l'accent sur la contribution du PNUE aux travaux préparatoires de Rio+20, en particulier sur les bienfaits, les possibilités et les défis liés au passage à une économie verte et la gouvernance internationale de l'environnement.

14. Dans un monde s'acheminant rapidement vers des changements irréversibles dans les services écosystémiques et les systèmes de survie, la Conférence Rio+20 représente une occasion de dégager un modèle de développement durable pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux du XXI^e siècle. Le rapport contient 17 décisions adoptées par le Conseil d'administration, dont plusieurs renferment des dispositions relatives au processus de Rio+20.

15. La décision 26/1 intitulée « Gouvernance internationale de l'environnement » propose au Comité préparatoire de la Conférence Rio+20 une analyse sur le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable. La décision 26/4 intitulée « Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques » prévoit la tenue d'une réunion plénière pour déterminer les modalités et arrangements institutionnels de la plate-forme. Dans sa décision 26/5 intitulée « Cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables », le Conseil d'administration appuie l'élaboration d'un tel cadre et encourage les gouvernements et autres parties prenantes à participer activement à la finalisation du cadre pendant les réunions de la Commission du développement durable et à en soutenir ultérieurement sa mise en œuvre. Dans sa décision 26/9 intitulée « Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 », le Conseil d'administration approuve l'ouverture d'un crédit de 190 962 000 dollars pour le Fonds pour l'environnement.

16. **M. Kerrella** (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)), présentant le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2011/91), dit que le chapitre I du rapport contient un projet de résolution portant le même intitulé que le rapport (E/2011/L.22). Le chapitre II porte sur la publication établie par le secrétariat de la CEE-ONU de la seizième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses Règlement type, de la troisième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et de la cinquième édition révisée des Recommandations relatives au

transport des marchandises dangereuses : Manuel d'épreuves et de critères. Le rapport fournit des détails sur la mise en œuvre au niveau national des diverses recommandations, ainsi que sur la coopération technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et du PNUE en vue de l'adoption par les pays en développement d'une législation appropriée. Le chapitre III du rapport porte sur les travaux réalisés en 2009-2010 par le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et le Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

17. Un projet de résolution (E/2011/L.22) demande au Conseil d'approuver le programme de travail et le programme des séances du Comité d'experts et invite les gouvernements et les organisations internationales intéressées à mettre en œuvre les recommandations révisées et à fournir au Comité les informations sur les obstacles à cette mise en œuvre. Enfin, le projet de résolution fait état de l'inquiétude au sujet des accidents signalés dans les zones portuaires et dans les parcs à conteneurs à terre lors de l'ouverture et du déchargement des unités de transport contenant des marchandises ayant fait l'objet d'une opération de fumigation et invite l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations intéressées à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que ces unités de transport soient étiquetées de façon appropriée.

18. **M^{me} Handrujovicz** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime qu'il faut encourager de manière systématique et complémentaire les piliers économique, social et environnemental du développement durable aux niveaux national et international. Il importe donc que les progrès accomplis dans le domaine de l'environnement s'accompagnent simultanément de progrès sur le plan économique et social.

19. La pauvreté, la faim et le sous-développement doivent demeurer prioritaires dans les efforts déployés pour parvenir à un développement durable. Il est donc essentiel que la Commission du développement durable puisse servir d'instance efficace pour assurer le respect des engagements et promouvoir l'intégration des trois piliers du développement durable.

20. Les pays en développement ne peuvent à eux seuls lutter contre la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. La coopération avec des

partenaires de développement fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées est la seule façon d'aller de l'avant.

21. Le Conseil doit encourager la communauté internationale à renforcer son appui aux efforts que déploient les pays en développement pour intégrer le développement durable dans leurs plans et politiques économiques, et montrer comment certains facteurs externes entravent ces efforts. Il doit également veiller à ce que la Commission du développement durable s'acquitte de son mandat concernant les recommandations visant à remédier à l'insuffisance de l'aide financière et des transferts de technologie. Il faut absolument résorber le déficit de mise en œuvre et veiller à ce que les partenaires de développement s'acquittent des engagements pris depuis longtemps et s'appuient davantage sur le Conseil pour promouvoir la mise en œuvre des dispositions d'Action 21 d'une manière intégrée et coordonnée.

22. **M. Henczel** (Observateur de la Pologne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, fait savoir que la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, l'Albanie, la Serbie, la République de Moldavie et les pays du Processus de stabilisation et d'association se rallient à sa déclaration.

23. Il convient d'exploiter les synergies entre les deux principaux thèmes de la prochaine Conférence Rio+20, à savoir une économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable. La Conférence pourrait marquer le début d'une transition mondiale profonde vers une économie verte et servir de cadre au lancement d'une réforme des plus nécessaires de la gouvernance du développement durable. L'Union européenne est déterminée à promouvoir les objectifs d'une croissance intelligente, inclusive et durable conformément à sa propre stratégie de 2020.

24. L'établissement, lors de la Conférence, d'une feuille de route vers une économie verte permettra à tous les pays, en fonction de leurs propres capacités de direction et compte tenu de leurs situations et différences spécifiques, d'accélérer leur passage à une économie verte. Dans le même temps, il faudrait renforcer la coopération avec le secteur privé et d'autres parties prenantes intéressées.

25. Il faut mettre en place de meilleures structures de gouvernance pour réaliser le développement durable, éliminer la pauvreté et appuyer la transition vers une économie verte. L'Union européenne accueillera avec intérêt toute proposition sur la manière de renforcer le cadre institutionnel du développement durable. Elle se déclare en faveur d'une approche équilibrée et interreliée en ce qui concerne les trois piliers du développement durable.

26. L'Union européenne s'attache à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et se félicite de la déclaration politique qui a été adoptée à la réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie, qui s'est tenue en 2010. La déclaration souligne l'importance des travaux d'analyse concernant la vulnérabilité économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement, de sorte que leurs besoins particuliers puissent être pris en compte dans l'action menée au niveau mondial en vue d'atteindre les objectifs du développement, ainsi que dans toute stratégie qui pourrait résulter de la Stratégie de Maurice en 2015.

27. L'Union européenne veillera à ce que les engagements énoncés dans la déclaration ministérielle, qui a été adoptée au cours de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, se traduisent en action concrète. Le Forum sur les forêts et l'Année internationale des forêts, tous deux consacrés au thème des forêts au service des populations, ont été couronnés de succès et devraient instiller la poursuite de la coopération en vue d'assurer le maintien de la question des forêts à l'ordre du jour du développement durable.

28. L'incapacité de la Commission du développement durable à parvenir à un accord, lors de sa dix-neuvième session, sur une série de recommandations importantes, y compris la création d'un programme-cadre décennal sur la consommation et la production durables, a été fort regrettable.

29. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Cancún en 2010, a donné de bons résultats sur le plan du multilatéralisme, mais il reste encore beaucoup à faire en vue de la prochaine conférence qui aura lieu à Durban, au cours de laquelle des négociations seront nécessaires pour faire en sorte que les Accords de

Cancún puissent devenir pleinement opérationnels. La réunion de haut niveau sur la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté, qui se tiendra en septembre 2011, apportera une contribution importante à la dixième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui se tiendra le mois suivant en République de Corée.

30. **M^{me} Adam** (Observatrice des Maldives) se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'analyse intégrée de l'aide du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (E/2011/110), lequel, à son avis, vient confirmer la nécessité d'une réforme en profondeur du système. Les petits États insulaires en développement bénéficient des fonds de nombreux organes des Nations Unies et de leurs travaux en faveur d'une politique d'intégration qui exige essentiellement de ces organes qu'ils intègrent les petits États insulaires dans leurs programmes. Ces efforts sont coordonnés par le Groupe des petits États insulaires en développement de l'ONU. Il est clair toutefois que, malgré ces efforts d'intégration et de coordination, il reste encore beaucoup à faire pour combler les lacunes dans l'aide internationale en faveur des petits États insulaires en développement, mises en lumière lors de l'examen de haut niveau en 2010.

31. Il importe d'adopter une approche participative fondée sur l'identification des besoins et problèmes particuliers des petits États insulaires en développement par rapport à d'autres pays en développement, des mesures rentables et efficaces de l'aide internationale adaptées à ces besoins et le mécanisme institutionnel le plus approprié permettant d'assurer et de mesurer l'efficacité de cette aide.

32. Il conviendrait de confier au Groupe des petits États insulaires en développement la responsabilité de toutes les questions relatives aux petits États insulaires en développement et d'envisager une réforme du système plus profonde.

33. **M. Wang** (Chine) souligne que, grâce aux efforts inlassables déployés par la communauté internationale au cours des deux dernières décennies pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la notion de développement durable est de plus en plus acceptée. Malgré tout, on ne constate aucun signe de

renversement de tendance dans la dégradation de l'environnement mondial. Qui plus est, un manque de ressources financières continue de freiner le développement économique et social des pays en développement. Des problèmes mondiaux comme la crise financière, les changements climatiques et la sécurité alimentaire et énergétique représentent un autre obstacle au développement durable.

34. L'incapacité de la Commission du développement durable à parvenir à un accord lors de sa dix-neuvième session en mai 2011 sur des domaines clefs du développement durable, notamment la production et la consommation, l'extraction minière, les transports, la gestion des déchets et les produits chimiques n'augure rien de bon pour la Conférence Rio+20. Les avis restent partagés sur les deux thèmes centraux de la Conférence. Un véritable désir de dialogue et la volonté politique de respecter les engagements seront déterminants pour le succès de la Conférence. Il importe cependant de respecter l'autonomie de chaque pays et tenir compte des conditions particulières de chacun d'eux. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des pays en développement. La Chine est disposée à faire preuve de souplesse et de pragmatisme afin de parvenir à des résultats tangibles.

35. **M. Shcherbak** (Fédération de Russie) est d'avis que le rôle de la Commission du développement durable devrait être renforcé et se déclare particulièrement préoccupé par le fait que la Commission, à la fin de sa dix-neuvième session, n'a pas été en mesure de formuler un ensemble de recommandations. L'absence de documents finals issus de cette session a sapé l'autorité de la Commission et compromis sa capacité à répondre pleinement et efficacement aux questions de développement durable à un stade crucial des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit avoir lieu en 2012. Sa délégation se félicite des résultats de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence Rio+20 et se déclare disposée à participer activement à toutes les étapes des préparatifs de la Conférence, notamment à l'examen des différents aspects de l'économie verte.

36. La Fédération de Russie s'engage à mettre en œuvre les accords internationaux relatifs à la coopération avec les petits États insulaires en développement pour promouvoir leur développement durable. Les mesures visant à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en

œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement doivent s'attacher à promouvoir les efforts des petits États insulaires eux-mêmes.

37. L'urbanisation durable est un élément important du développement socioéconomique et est étroitement liée à l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement. Sa délégation appuie les efforts d'ONU-Habitat visant à réduire les conséquences sociales, économiques et écologiques des crises contemporaines, notamment les changements climatiques et les catastrophes naturelles, du point de vue de la résolution de problèmes liés au développement d'établissements humains, à l'élimination de la pauvreté urbaine, à la promotion de modèles durables de consommation et de production et à l'accès à l'eau potable et aux services sanitaires de base. La Fédération de Russie reconnaît également le rôle important que joue le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le renforcement des capacités des États Membres en matière de protection de l'environnement grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles. La contribution que l'économie verte peut apporter au développement durable et à l'élimination de la pauvreté doit être prise en considération.

38. La Fédération de Russie appuie les activités du Forum des Nations Unies sur les forêts, toujours chef de file de la coopération internationale dans le domaine de la foresterie. Sa délégation accueille avec satisfaction les activités de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et l'aide qu'elle fournit aux États Membres pour ce qui est des questions géographiques et cartographiques.

39. La Fédération de Russie souscrit à la décision de créer un Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Elle accueille également avec satisfaction les activités du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Tous les États devraient s'assurer que les recommandations de ces sous-comités sont prises en compte dans leur législation nationale.

40. **M. Yehorov** (Ukraine) fait savoir que sa délégation, tout en reconnaissant le rôle important de la Commission du développement durable, déplore en particulier l'incapacité de la Commission à adopter un

document final lors de sa dix-neuvième session. Il espère que, compte tenu de l'importance des thèmes qui s'y rapportent, les résultats de ces débats se traduiront le moment venu par des recommandations spécifiques.

41. L'Ukraine se félicite des efforts déployés dans les préparatifs de la Conférence Rio+20. Étant donné l'importance de la science et de la technologie pour parvenir au développement durable, il importe d'assurer aux pays en développement et en transition l'accès aux nouvelles technologies vertes. À cet égard, sa délégation accueille avec satisfaction les travaux de recherche sur l'intégration de la dimension environnement dans l'économie menés par le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans plusieurs pays, y compris en Ukraine.

42. Tous les pays sont vulnérables aux changements climatiques. Ainsi, chaque année, l'économie ukrainienne subit des pertes en raison de catastrophes environnementales. C'est pourquoi le Gouvernement ukrainien plaide en faveur d'un renforcement de la coordination des efforts régionaux et internationaux pour atténuer les effets des changements climatiques et concevoir des mécanismes pour le financement de mesures d'adaptation aux changements climatiques. L'Ukraine s'intéresse tout particulièrement aux mécanismes souples du Protocole de Kyoto, qui pourraient être utilisés afin d'encourager les investissements dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi qu'à la promotion de la mise au point de technologies écologiquement rationnelles.

43. L'Ukraine s'est engagée en faveur d'un développement durable et a récemment adopté une législation énonçant une politique nationale sur l'environnement pour la période allant jusqu'en 2020. La nouvelle législation vise à aligner les normes environnementales ukrainiennes sur les normes européennes et internationales et préconise une approche équilibrée des piliers environnemental, économique et social du développement durable.

44. **M. Popov** (Observateur du Bélarus) fait part de l'inquiétude de sa délégation devant le fait que la Commission du développement durable n'a pas été en mesure d'adopter un document final lors de sa dix-neuvième session, surtout si l'on considère l'importance de consolider la coopération internationale pour la promotion du développement

durable dans le contexte des préparatifs de la Conférence Rio+20. Le Bélarus est d'avis que l'approvisionnement en énergie, en particulier aux pays en développement et aux pays à revenu intermédiaire, est l'un des thèmes les plus importants que doit examiner la Conférence. Il serait utile de procéder à un inventaire des technologies en matière d'énergie renouvelable, ainsi qu'à une analyse des connaissances, des besoins et des possibilités éventuelles dans tous les pays, afin d'assurer une coopération efficace et mutuellement bénéfique.

45. Le Bélarus a proposé la création d'un mécanisme, sous l'égide des Nations Unies, permettant d'accroître l'accès aux technologies dans les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire afin d'encourager l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Bélarus a créé un laboratoire international pour les énergies renouvelables, dont la mission consiste à former de nouveaux chercheurs, faciliter les échanges de renseignements et de données d'expérience et effectuer des travaux de recherche en vue d'évaluer l'efficacité de l'utilisation de technologies propres dans des conditions climatiques spécifiques. Il conviendrait d'élaborer un programme d'action sur la formation d'experts dans le domaine des énergies renouvelables et la coopération internationale entre les États Membres des Nations Unies dans l'élaboration de stratégies nationales et la mise à jour de la législation sur les questions relatives aux sources d'énergie renouvelables.

46. Abordant la question de l'aide aux États touchés par l'imposition de sanctions, il fait savoir que le Bélarus s'oppose à l'application de sanctions unilatérales. À son avis, ces mesures inhumaines constituent un moyen de pression économique sur les États et un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'une menace contre les intérêts de la population.

47. **M. Sibille** (Pérou), prenant la parole sur la résolution sur la fécondité, la santé procréative et le développement figurant dans le rapport annuel de la Commission de la population et du développement (E/2011/25), fait savoir que le Pérou examinera les dispositions de la résolution dans la mesure où elles sont compatibles avec sa Constitution et ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Dans cet esprit et en partant du principe que l'avortement est punissable en vertu du Code pénal, le Gouvernement

péruvien estime que le moyen le plus efficace de réduire le recours à l'avortement passe par l'éducation sur la santé en matière de sexualité et de procréation, permettant à la population d'agir d'une manière informée et responsable et d'éviter les grossesses non désirées.

48. **M^{me} Romero** (Mexique) exprime l'appui de son gouvernement aux activités d'orientation d'ONU-Habitat dans le domaine du développement urbain durable, notamment en ce qui concerne les systèmes ruraux et urbains, le développement d'une infrastructure urbaine, la révision et la consolidation des cadres juridiques, les mesures de renforcement des institutions et des services financiers, la formation et le transfert de technologie et les meilleures pratiques et la remise en valeur des espaces publics.

49. Le Mexique se félicite que, dans le projet de décision, une large place soit donnée aux établissements humains, à la lutte contre la pauvreté urbaine et l'exclusion physique et sociale. Il souligne en particulier l'importance du suivi du Programme pour l'habitat qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis. Les résultats de ce suivi apporteront une contribution précieuse à l'élaboration d'activités et de politiques plus efficaces conformes aux objectifs d'ONU-Habitat. Le projet de décision est en conformité avec le septième objectif du Millénaire pour le développement sur le développement durable et permettra de réduire le nombre de taudis et d'améliorer les conditions de vie avec l'appui de la communauté internationale. Il met l'accent sur la participation de toutes les parties prenantes à un aménagement urbain qui assure aux habitants des taudis l'égalité d'accès aux services publics et encourage le développement urbain et rural durable.

50. **M. Holtz** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) est d'avis que le nouveau Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale jouera un rôle important dans la coordination des activités liées à l'information géospatiale et le partage des meilleures pratiques entre les États Membres et les principaux acteurs. Sa délégation se félicite en particulier du climat constructif qui a régné lors des récentes consultations

officieuses sur la résolution relative à la création du nouveau Comité et salue la décision de créer, de gérer et d'organiser le Comité en utilisant les ressources existantes. Le Royaume-Uni collaborera de façon constructive avec le nouveau Comité.

51. **M. Quintanilla Román** (Observateur de Cuba) constate qu'aucun progrès important n'a été fait dans les préparatifs de la Conférence Rio+20. Les pays développés ont insisté sur la tenue d'un débat sur l'économie verte au lieu d'un débat sur le développement durable. Cuba n'est pas disposé à faire cette concession. L'incapacité de la Commission du développement durable à adopter un document final à la fin de sa dix-neuvième session est une démonstration de l'absence de volonté politique des pays développés qui ont abandonné les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Cuba déplore l'attitude des pays développés et est déterminée à respecter ses engagements en faveur du développement durable.

52. **M. Kang Yong-Koo** (République de Corée) dit que la République de Corée, en tant que pays hôte du premier Forum de haut niveau des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui se tiendra en octobre 2011, se félicite du projet de résolution concernant le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale (E/2011/L.15). L'information géospatiale pourrait s'avérer utile dans la coopération pour le développement et la recherche de solutions aux problèmes humanitaires et environnementaux.

a) Développement durable

53. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission du développement durable », figurant à la section A du chapitre I du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2011/29).

54. *Le projet de décision est adopté.*

55. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session », figurant également à la section A du chapitre I du document E/2011/29.

56. *Le projet de décision est adopté.*

57. **Le Président** déclare que les consultations sur les recommandations figurant dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (E/2011/33) ont été achevées et que le Conseil est saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de la treizième session » (E/2011/L.34), présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Koterec (Slovaquie). Le Conseil se prononcera sur le projet de résolution à la 47^e séance de la présente session.

58. **M^{me} Adam** (Observatrice des Maldives) présente le projet de résolution intitulé « Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » présenté dans le document E/2011/L.52.

59. **Le Président** annonce que la Côte d'Ivoire, Israël, la Jordanie, le Luxembourg, Maurice, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont portés coauteurs du projet de résolution sur lequel le Conseil se prononcera à une date ultérieure.

c) Statistiques

60. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-troisième session », figurant à la section A du chapitre I du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/2011/24).

61. *Le projet de décision est adopté.*

d) Établissements humains

62. **M. Suárez Salvia** (Argentine), présentant au nom du Groupe des 77 et de la Chine le projet de résolution intitulé « Établissements humains », figurant dans le document E/2011/L.20, déclare que le Groupe espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

63. *Le projet de résolution est adopté.*

64. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution présenté dans le document E/2011/L.48 sur lequel le Conseil se prononcera à une date ultérieure.

e) Environnement

65. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/66/25) et propose que le Conseil en prenne note.

66. *Il en est ainsi décidé.*

f) Population et développement

67. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de la quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session », figurant à la section A du chapitre I du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/2011/25).

68. *Le projet de décision est adopté.*

g) Administration publique et développement

69. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé « Rapport du Comité de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session », figurant au chapitre I du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session (E/2011/44) et sur le projet de décision intitulé « Dates et lieu et ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité d'experts de l'administration publique », présenté dans le document E/2011/L.24. Le Conseil se prononcera sur ces projets à une date ultérieure.

h) Coopération internationale en matière fiscale

70. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa sixième session (E/2010/45).

71. **M. Suárez Salvia** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », présenté dans le document E/2011/L.13.

72. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution présenté dans le document E/2011/L.26 à l'issue de consultations officieuses tenues sur le texte

présenté par le Groupe des 77 et la Chine, et sur le projet de décision intitulé « Dates et projet d'ordre du jour de la septième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », présenté dans le document E/2011/L.42. Le Conseil se prononcera sur ces projets de résolution et de décision à une date ultérieure.

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

73. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session (E/2011/42). Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision I intitulé « Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts », figurant à la section A du chapitre I du rapport.

74. *Le projet de décision est adopté.*

75. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision II intitulé « Dates et lieu de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts », figurant à la section A du chapitre I du rapport.

76. **M^{me} De Laurentis** (Secrétaire du Conseil) lit une déclaration orale établie par le Secrétariat sur les incidences du projet de décision sur le budget-programme. Elle rappelle que le Gouvernement turc doit prendre à sa charge les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du changement de lieu de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à Istanbul (Turquie), conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale. Les dispositions en vue de la dixième session seront négociées dans le cadre de l'accord signé le 23 février 2011 entre l'Organisation des Nations Unies et la République de Turquie. Par conséquent, les décisions du Forum figurant dans le document E/2011/42 en ce qui concerne les dates et le lieu de la dixième session du Forum sur les forêts ne comportent aucune incidence financière pour l'exercice biennal 2012-2013.

77. **Le Président** dit qu'il a été convenu, à l'issue de consultations officieuses sur le projet de décision, d'insérer les termes « et accepte » après les termes « accueille avec satisfaction » et de remplacer les termes « dont les dates seront déterminées à une étape

ultérieure » par « qui se tiendra du 8 au 19 avril 2013 ».

78. *Le projet de décision, tel que révisé oralement, est adopté.*

79. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision III intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire de sa dixième session », figurant à la section A du chapitre I du rapport.

80. *Le projet de décision est adopté.*

j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

81. **Le Président** fait observer qu'aucun document n'a été présenté au titre du point 13 j) de l'ordre du jour et que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de proposition à cet égard. Il attire l'attention sur les annotations relatives à ce point de l'ordre du jour du Conseil, qui indiquent la toile de fond de la question et la justification de son inscription continue à l'ordre du jour.

k) Cartographie

82. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session (E/2011/119). Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session, ordre du jour provisoire et dates de la vingt-septième session, et, enfin, dates de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques », présenté dans le document E/2011/119.

83. *Le projet de décision est adopté.*

84. **M. Suárez Salvia** (Argentine), présentant au nom du Groupe des 77 et de la Chine le projet de résolution intitulé « Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale », présenté dans le document E/2011/L.15, dit que le Groupe espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

85. **Le Président** appelle l'attention sur un texte consensuel au titre de ce point subsidiaire présenté

dans le document E/2011/L.53. Le Conseil se prononcera sur les projets de résolution à une date ultérieure.

m) Transport de marchandises dangereuses

86. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques », présenté dans le document E/2011/L.22 sur lequel le Conseil se prononcera à une date ultérieure.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé
(suite)

Introduction du projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé »
(E/2011/L.47)

87. **M. Suárez Salvia** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de la Palestine, présente le projet de résolution E/2011/L.47.

88. **Le Président** annonce que le Sénégal et la République bolivarienne du Venezuela se sont portés coauteurs du projet de résolution. Le Conseil se prononcera sur le projet de résolution à une date ultérieure.

La séance est levée à 12 h 10.